



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### Province du Québec

#### Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 3 février 2020 à 20 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin, Steve Robitaille ainsi que Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, Maire.

Madame Natalie Ryan assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

#### Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020.
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.
5. DIRECTION GÉNÉRALE
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal de correction – règlement n° 467-2019
  - 5.2 Dépôt – rapport annuel sur la gestion contractuelle
  - 5.3 Adoption – règlement n° 469-2020 – Règlement relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 69-1990 et ses amendements
  - 5.4 État de la situation – aide financière pour garage municipal (discussion)
  - 5.5 État de la situation – Internet haute vitesse (discussion)
  - 5.6 État de la situation – compteur d'eau (discussion et décision)
  - 5.7 Demande de M. Odette – ouverture d'une maisonnette – événement d'hiver
  - 5.8 Résolution d'appui - réforme de la fiscalité agricole (choix)
  - 5.9 Autorisation de signature – bail 2020-2019 – Conservation de la Nature Canada
6. FINANCES
  - 6.1 Emprunt au fonds de roulement – projet d'achat du lot 5 106 085
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur – janvier 2020 et rapport annuel 2019



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 Adoption – plan de mesures d’urgence

8.2 Motion de remerciement – M. Miguel Mercier

**9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT**

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

9.2 Adoption – Règlement n° 311-2007-5 – Règlement relatif au Plan d’urbanisme n° 311-2007

9.3 Adoption – Règlement n° 322-2009-23 – Règlement amendant le Règlement de zonage n° 322-2009

**10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC**

**11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

11.1 Aide financière - QuébéQuad

**12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

12.1 Octroi de contrat – Serres et Pépinière Champlain – saison 2020

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. COMPTES DU MOIS**

14.1 Déboursés du mois de janvier 2020

**15. PÉRIODE DE QUESTION**

**16. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur, Landry, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 20 h 02.

### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11827-02-03

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de février 2020.

### 3 PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

11828-02-03

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.

### 5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Dépôt du procès-verbal de correction – règlement n° 467-2019

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la résolution dans le règlement n° 467-2019 lors de son adoption à la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du Code municipal du Québec permet au secrétaire-trésorier de modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

EN CONSÉQUENCE,

La modification suivante est apportée :

À l'annexe B du règlement n° 467-2019, à la première rangée où se trouve la tarification pour le raccordement aqueduc et/ou égout, celle-ci doit se lire comme suit :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



« Dépôt de 2000 \$ + 15 % de frais administratif » au lieu de « Dépôt de 5000 \$ + 15% de frais administratif ».

5.2 Dépôt – rapport annuel sur la gestion contractuelle

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2019 portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle déposé par le directeur général secrétaire-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

11829-02-03

5.3 Adoption – règlement n° 469-2020 – Règlement relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 69-1990 et ses amendements

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté le 6 avril 1990, le règlement no 69-1990 relatif au traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, effectives le 1er janvier 2018, faisant en sorte que la responsabilité de fixer la rémunération des élus revient à la municipalité en respectant les modalités qui ont évolué ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser le règlement en vigueur pour tenir compte des transferts de responsabilités opérés au fil des ans par le gouvernement du Québec aux municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de fixer un salaire qui reflète l'ampleur de la tâche et des responsabilités des élus pour assurer l'intérêt d'une relève ;

CONSIDÉRANT que les conditions salariales du présent règlement reflètent la moyenne des rémunérations des autres municipalités de tailles comparables ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil ordinaire du 7 janvier 2020 et que le projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 3 février 2020, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que le maire a pris position au vote ;

Il est proposé par M. Jacques Landry et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement n° 469-2020 - Règlement relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 69-1990 et ses amendements.

11830-02-03

5.4 Autorisation de signature – bail 2020-2030 – Conservation de la Nature Canada



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que Conservation de la Nature Canada (et Conservation de la Nature Québec) sont propriétaires des lots dans lesquels traverse le sentier de la nature ;

CONSIDÉRANT que le bail liant Conservation de la Nature Canada et la Municipalité est venu à échéance le 31 décembre 2019 et qu'il y a lieu d'engager un nouveau bail pour une durée de 10 ans ;

CONSIDÉRANT que l'entente a été modifiée, afin d'assouplir certaines règles auxquelles étaient assujettis les activités hivernales mais également, afin de protéger les investissements de la Municipalité.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le bail entre Conservation de la Nature Canada et la Municipalité pour une durée de 10 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2029.

### 6 FINANCES

11831-02-03

6.1 Emprunt au fonds de roulement – projet d'achat du lot 5 106 085

CONSIDÉRANT que le Conseil désire se prévaloir de son droit prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec qui consiste à emprunter au fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT que par la présente résolution, l'effet de celle-ci est rétroactif au 28 janvier 2020, date de la signature pour le transfert de titres.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant de 178 850 \$ équivalent à la dépense nette de la Municipalité pour l'achat du lot 5 106 085 ;

DE REMBOURSER, à part égale, l'emprunt au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, et ce, dès l'année 2021.

### 7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport annuel des permis pour l'année 2019 et rapport de janvier 2020

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis durant l'année 2019.

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur pour les permis émis du 1er janvier 2020 au 31 janvier 2020.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11832-02-03

#### 8.1 Adoption – plan de mesures d’urgence

CONSIDÉRANT que les exigences gouvernementales en matière de sécurité civile ont été modifiées au cours des deux dernières années ;

CONSIDÉRANT que le plan de mesures d’urgence nécessitait une mise à jour pour se conformer aux nouvelles exigences et tenir compte des modifications au niveau des ressources humaines.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l’unanimité

D’ADOPTER le nouveau plan de mesure d’urgence de la Municipalité de Venise-en-Québec afin d’abroger et remplacer le précédent.

11833-02-03

#### 8.2 Motion de remerciement – M. Miguel Mercier

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l’unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciement à M. Miguel Mercier pour les services rendus auprès du service de Sécurité Incendie à titre de premier répondant et de lui souhaiter une bonne continuation.

### 9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11834-02-03

#### 9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du :

- 180, 21e Rue Ouest – nouvelle construction
- 182, 21e Rue Ouest – nouvelle construction

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l’unanimité

D’APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

11835-02-03

#### 9.2 Adoption – Règlement n°311-2007-5 – Règlement relatif au Plan d’urbanisme n° 311-2007

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement du plan d’urbanisme n° 311-2007 ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU QUE la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 311-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite adopter un Programme particulier d'urbanisme pour le secteur de Venise-Ouest afin de l'intégrer au Plan d'urbanisme n° 311-2007, conformément à l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite ajouter une nouvelle affectation « Résidentielle, commerciale, institutionnelle, récréotouristique (RCIR) » ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier le plan des affectations du sol identifié Plan 02 « Les affectations du sol » en annexe du règlement du Plan d'urbanisme n° 311-2007 ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite agrandir l'aire d'affectation résidentielle de haute densité du secteur du Domaine Champlain ;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 3 février 2020, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement n° 311-2007-5 – Règlement amendant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007.

11836-02-03

9.3 Adoption – Règlement n°322-2009-23 – Règlement amendant le Règlement de zonage n° 322-2009

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec doit modifier le Règlement de zonage n° 322-2009 afin d'assurer la concordance du Programme particulier d'urbanisme de Venise-Ouest ;

ATTENDU QUE d'autres modifications sont nécessaires afin d'ajuster certaines zones aux projets d'utilisation des sols ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement a été donné le 7 octobre 2019 et que le projet de règlement a été déposé ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 3 février 2020, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement n° 322-2009- 23 – Règlement amendant le Règlement de zonage n° 322-2009.

11837-02-03

9.4 Amendement – résolution 11782-12-02 – calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir le calendrier des séances régulières du comité consultatif d'urbanisme pour des fins opérationnelles ;

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AMENDER la résolution 11782-12-02 ;

D'ÉTABLIR les nouvelles dates des séances du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2020 comme suit :

- 24 février
- 30 mars
- 27 avril
- 25 mai
- 29 juin
- 27 juillet
- 31 août
- 28 septembre
- 26 octobre
- 30 novembre
- 14 décembre

10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11838-02-03

11.1 Aide financière - Club Riverain Véhicules tous terrains (QuébéQuad)

CONSIDÉRANT les nombreux investissements de Club Riverain Véhicules tous terrains pour la création de nouveaux sentiers de VTT sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques auprès de la Municipalité ;

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ACCORDER une aide financière de 3 000 \$ à l'organisme Club Riverain Véhicules tous terrains.

**12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

11839-02-03

**12.1 Octroi de contrat – Serres et Pépinière Champlain**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de préserver un aménagement paysager de haute qualité sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les 4 fleurons de la Municipalité pour symboliser la variété des espèces florales et la qualité de l'aménagement.

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat d'entretien annuel de l'aménagement paysager à Serres et Pépinières Champlain, le tout selon la soumission du 20 janvier 2020 pour un montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables.

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

**14 COMPTE DU MOIS**

11840-02-03

**14.1 Déboursés du mois janvier 2020**

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de janvier 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 231 306.70 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

**15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

11841-02-03

**16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé. Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée du 3 février à 20 h 22.

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-  
Trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION  
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**ANNEXE 1**

<u>DATE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
2020-01-20	AUBIN ST-PIERRE INC.	VOIRIE	62,17 \$
2020-01-08	MÉTRAS MARTYNE	ENTRETIEN CENTRECULTUREL	1 445,00 \$
2020-01-20	BORDO, LANA	ENTRETIEN HÔTEL DE VILLE	600,00 \$
2020-01-09	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ET FILS	INSPECTION SEC PUBLIC	344,93 \$
2020-01-20	BELL MÉDIA INC.	PUBLIVITÉ NOEL	458,75 \$
2020-01-09	EUROFINS / ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	888,76 \$
2020-01-20	CARDIO CHOC	MATÉRIEL PR	287,44 \$
2020-01-09	NETTOYEUR MARTIN	ENTRETIEN TAPIS	111,45 \$
2020-01-20	DMS INC.	CASERNE	574,88 \$
2020-01-15	PITNEY BOWES	TIMBREUSE	346,38 \$
2020-01-20	FPQGB	FRISBEE SI / NOEL	540,97 \$
2020-01-09	PURULATOR INC.	ENVOIE	5,50 \$
2020-01-20	FERME LA GUÉRINIÈRE INC.	NIVELAGE MONTÉE ROY	344,93 \$
2020-01-15	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	ENTRETIEN CASERNE	160,97 \$
2020-01-20	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	VOIRIE VÉHICULES	349,34 \$
2020-01-05	TÉLÉBEC LTÉE	KIOSQUE	126,81 \$
2020-01-20	LANDRY, JACQUES	DÉPLACEMENT/RENCONTRE	273,30 \$
2020-01-09	VILLE DE BEDFORD	PRÉVENTIONNISTE	695,76 \$
2020-01-20	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE-DÉPOUILLEMENT NOEL	1 296,93 \$
2020-01-05	XITTEL INC.	INTERNET PARC-KIOSQUE	183,79 \$
2020-01-20	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.	ENVIRONNEMENT	80,44 \$
2020-01-09	L'HOMME ET FILS ENR	VOIRIE	155,70 \$
2020-01-20	PRONET	PRODUITS MÉNAGERS	590,54 \$
2020-01-15	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	SI-VOIRIE-ADMINISTRATION	3 134,76 \$
2020-01-20	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	HONORAIRES SERVICES	977,29 \$
2020-01-20	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	12 075,94 \$
2020-01-20	REIS JEAN-PIERRE	ENTRETIEN VITRES	190,00 \$
2020-01-09	MICLETTE RACHEL	ENTRETIEN PARCS	1 445,00 \$
2020-01-20	SOLUTION BUROTIC 360	CONTRAT DE SERVICE	409,44 \$
2020-01-28	ADMQ	ABONNEMENT ANNUEL	548,43 \$
2020-01-20	REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	ÉTANGS	73 829,45 \$
2020-01-28	CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT SI	4 331,11 \$
2020-01-23	BOULANGER MARIE-ÈVE	REMB. TROP PAYÉ CAPITAL	8,64 \$
2020-01-28	CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	1ER VERSEMENT DÉNEIGEMENT	1 580,91 \$
2020-01-23	CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	CARBURANT	67,30 \$
2020-01-28	ETHIER AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF. TAXES	983,82 \$
2020-01-23	GIRARD, SYLVAIN	REMB. TROP PAYÉ CAPITAL	128,64 \$
2020-01-28	FERME BELLE-MANA	1ER VERSEMENT DÉNEIGEMENT	1 523,42 \$
2020-01-23	LEDUC FRANÇOIS	REMB. TROP PAYÉ CAPITAL	111,36 \$
2020-01-28	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	3 005,90 \$
2020-01-23	MARINEAU STEVE	REMB. TROP PAYÉ CAPITAL	76,80 \$
2020-01-28	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE	COTISATION ASS-SALAIRES	1 941,20 \$
2020-01-23	MARTINEAU FRÉDÉRIC	REMB. TROP PAYÉ CAPITAL	176,96 \$
2020-01-28	NETTOYEUR MARTIN	ENTRETIEN TAPIS	227,36 \$
2020-01-31	ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ	ABONNEMENT ANNUEL	931,30 \$
2020-01-28	PAPETERIE COWANVILLE	FOURNITURES-QUOI DE NEUF	778,93 \$
2020-01-31	ADGMQ	FORMATION	425,41 \$
2020-01-28	PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS, AVOCATS	HONORAIRES PROF.	574,88 \$
2020-01-31	APSAM	FORMATION VOIRIE	394,02 \$
2020-01-28	SERRURIER LAMARRE INC.	CLÉES	312,73 \$
2020-01-31	ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	BOIS CABANES	306,61 \$
2020-01-28	TÉLUS	CELLULAIRES	128,59 \$
2020-01-31	BORDO, LANA	ENTRETIEN JANVIER	600,00 \$
2020-01-28	VILLE DE BEDFORD	PRÉVENTIONNISTE	374,64 \$
2020-01-31	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	HONORAIRES PROF PISCINE	1 724,63 \$
2020-01-28	VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	COTISATION ANNUEL	7 147,00 \$
2020-01-31	BÉRUBÉ DANY	REMB. ACTIVITÉS SPORTIFS	90,00 \$
2020-01-28	CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT SI	4 331,11 \$
2020-01-31	TOURISME HAUT-RICHELIEU	PANIERS	151,15 \$
2020-01-28	XITTEL INC.	INTERNET PARC-KIOSQUE	183,79 \$
2020-01-28	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	2 514,14 \$
2020-01-31	CAMPING PLAGE CHAMPLAIN	REMB TROP PAYÉ TAXES	524,12 \$
2020-01-31	AUDETTE DANIEL	CCU 31-01-2020	35,00 \$
2020-01-31	LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES	SEL- ABRASIF	1 142,02 \$
2020-01-31	BÉGIN, DIANE	HONORAIRES PROF.	1 275,00 \$
2020-01-31	CAUCA	MODULE ANNUEL	735,85 \$
2020-01-31	DESJARDINS	FOURNITURE DE BUREAU	35,64 \$
2020-01-31	CADIEUX SOPHIE	COUR DE YOGA	935,00 \$
2020-01-31	L'HOMME ET FILS ENR	VOIRIE-	1 634,22 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



2020-01-31	COPARDÈS CANADA INC.	CAFÉ	220,00 \$
2020-01-31	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	CONTRAT ANNUEL	6 174,44 \$
2020-01-31	LALONDE NICOLE	CCU 31-01-2020	35,00 \$
2020-01-31	DEGONGRE MICHEL	FORMATION	241,04 \$
2020-01-31	LANGÉVIN PAULE	CCU 31-01-2020	35,00 \$
2020-01-31	EMCO CORPORATION	AQUEDUC MATÉRIEL	751,85 \$
2020-01-31	PUROLATOR INC.	ENVOIE	13,56 \$
2020-01-31	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ABONNEMENT ANNUEL	1 861,16 \$
2020-01-31	SIMCO	1ER VERSEMENT DÉNEIGEMENT	4 150,60 \$
2020-01-31	GAUVREAU ANDRÉ	REMB TROP PAYÉ TAXES	539,80 \$
2020-01-31	SANIBERT	TOILETTE SENTIER	132,22 \$
2020-01-31	GARAGE YVES ST-LAURENT	VOIRIE VÉHICULES	624,90 \$
2020-01-31	G.E.S.T.I.M.	HONORAIRES PROF.	1 214,83 \$
2020-01-31	J. GAGNÉ EXCAVATION	CARBURANT	351,87 \$
2020-01-31	JODOIN & ASSOCIÉS NOTAIRES	REMB TROP PAYÉ	17,36 \$
2020-01-31	LES UNIFORMES W. GRADINGER/UNIPLUS	MATÉRIEL	122,97 \$
2020-01-31	LES FLEURONS DU QUÉBEC	ABONNEMENT ANNUEL	1 371,65 \$
2020-01-31	LES ÉQUIPEMENTS BARABY INC.	LOCATION VENTRAC JANVIER	2 874,38 \$
2020-01-31	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	BIBLIOTHÈQUE	1 597,16 \$
2020-01-31	MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX INC.	MATÉRIEL VOIRIE	164,41 \$
2020-01-31	MARTECH INC.	SIGNALISATION	400,01 \$
2020-01-31	MISSION COMMUNICATIONS, LLC	STATION POMPAGE ANNUEL	6 142,20 \$
2020-01-31	MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	ENTRAIDE	956,56 \$
2020-01-31	PROPANE DU SUROÏT	PROPANE ZAMBONIE	55,08 \$
2020-01-31	PUBLILUX INC.	ABONNEMENT ANNUEL	57,43 \$
2020-01-31	PRONET	PRODUITS MÉNAGER	160,13 \$
2020-01-31	PRIORITÉ STRA T J INC.	MESURE D'URGENCE PLAN	3 380,26 \$
2020-01-31	PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.	HONORAIRES PROF.	1 235,98 \$
2020-01-31	QUÉBEC MUNICIPAL	ABONNEMENT ANNUEL	334,94 \$
2020-01-31	REIS JEAN-PIERRE	ENTRETIEN VITRES	190,00 \$
2020-01-31	SAUVE-GARDE NATURE	ENVIRONNEMENT	120,00 \$
2020-01-31	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	AMÉNAGEMENT NOEL	3 035,34 \$
2020-01-31	SUPER SOIR	CARBURANT	859,01 \$
2020-01-31	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	PLAN SÉCURITÉ AU TRAVAIL	3 863,16 \$
2020-01-31	SOLUTIONS NEXARTS INC.	FRAIS ANNUEL	689,85 \$
2020-01-31	TOURISME MONTÉRÉGIE	ABONNEMENT	1 414,20 \$
2020-01-31	TURRISI VALÉRIE	REMB. ACTIVITÉ SPORTIVE	100,00 \$
2020-01-31	TÉTREAUULT PIERRE-GILLES	REMB. TROP PAYÉ LA CAPITAL	24,82 \$
			<b>189 497,42 \$</b>
			41 174,22 \$
			91,09 \$
			543,97 \$
			<b>231 306,70 \$</b>